

TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Des condamnations insuffisantes, des agents toujours exposés



TOLÉRANCE
ZERO

Suite à l'audience correctionnelle du 21 janvier 2026, les verdicts sont tombés concernant le trafic de stupéfiants démantelé au sein des ateliers du Centre de Détention de Tarascon. L'agent IDEX mis en cause a été condamné à 4 ans d'emprisonnement dont 1 an avec sursis. Du côté des détenus impliqués, les peines prononcées sont respectivement de 2 ans d'emprisonnement accompagnés d'une interdiction définitive du territoire français de 10 ans pour le premier, 5 ans d'emprisonnement pour le second, et 2 ans d'emprisonnement pour le troisième.

**Des peines dérisoires au regard du préjudice subi !
Ces condamnations sont-elles à la hauteur des dommages causés
au personnel de surveillance ?**

Combien d'agressions, d'altercations et de situations de tension avons-nous subies du fait de crises de manque ou de comportements liés à la consommation de produits stupéfiants introduits dans l'établissement ?

L'agent IDEX impliqué a usé d'abus de confiance, de mensonges et de manipulation pour parvenir à ses fins, se jouant impunément du personnel de surveillance et de ses collègues, sans aucun scrupule. *Rappelons qu'un agent IDEX avait déjà été condamné pour des faits similaires par le passé.*

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** exige que des mesures concrètes et immédiates soient prises afin de préserver le bon ordre, la sécurité de l'établissement et la protection des agents qui y travaillent.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** EXIGE :

- Une enquête de moralité approfondie et systématique pour toute personne extérieure avant son entrée dans l'établissement.
- Le déplacement des vestiaires IDEX hors des zones fréquentées par les personnels de surveillance afin de préserver ces derniers de toutes suspicions. Un bureau disponible dans leurs couloirs administratifs suffit amplement.

Les personnels, déjà acculé par un sous-effectif chronique, ne peuvent que difficilement assumer la surveillance des intervenants extérieurs.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** tient à saluer le professionnalisme et la parfaite intégrité déontologique des agents du CD de Tarascon dans cette affaire. Mais la direction semble oublier l'essentiel, la **gratification de ceux qui ont découvert le pot aux roses**. Nous rappelons à la direction qu'elle se doit de reconnaître officiellement l'action de ces agents et de leur témoigner la gratitude qu'ils méritent.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !!